

	FICHE TECHNIQUE	R.CCT.FTE.R480
	Agneau démarrage (R480)	10/02/16
		Page 1/1

- Permet un démarrage d'engraissement optimal chez les agneaux.
- Assure un développement musculaire optimal.
- Fonctions de digestions mises en place de façon sécurisée, adapté à la digestion enzymatique dominante chez le jeune agneau.

COMPOSITION

Orge, Remoulage, Luzerne, Tourteau d'extraction de soja, Blé, Petites graines et enveloppes de céréales, oléagineux et protéagineux, Tourteau d'extraction de colza, Fourrage séché soleil, Mélasse de canne à sucre, Graine de soja extrudée, Minéraux et Vitamines, Sel de mer, Sels d'acides gras, Carbonate de calcium. Contient du chlorure d'ammonium.

CARACTERISTIQUES ANALYTIQUES

UFV	0.90
Protéine Brute	16.7 %
Cellulose Brute	11.1 %
Matière Grasse	4.1 %
Cendres Brutes	7.3 %
Sodium	0.4 %

OLIGO-ELEMENTS ET VITAMINES

Zinc	120 mg/kg	Sélénium	0.41 mg/kg
Manganèse	100 mg/kg		
Molybdène	1.5 mg/kg	Vitamine A	5000 UI/kg
Iode	1 mg/kg	Vitamine D3	1500 UI/kg
Cobalt	0.8 mg/kg	Vitamine E	20 UI/kg

UTILISATION

Aliment à distribuer quotidiennement, à heures régulières à raison de 0,5 à 2kg/tête/jour aux agneaux en démarrage d'engraissement pendant 2 à 3 semaines en complément de paille ou de foin de bonne qualité. Tenir à disposition de l'eau fraîche en permanence.

Cet aliment contient du chlorure d'ammonium destiné à réduire le pH urinaire et ainsi limiter les risques de calculs urinaires (spécialement pour les jeunes animaux nourris intensivement). Durée d'utilisation recommandée : jusqu'à 6 semaines. Les animaux ne peuvent être nourris d'aliments contenant du chlorure d'ammonium pendant plus de 3 mois.

Document non contractuel

Usine :

256, Chemin des bois
30730 SAINT-BAUZELY

Tél : 04 66 81 79 18 / Fax : 04 66 81 78 62

Siret : 420 312 019 00011 - N°ID FR 89420312019 - Capital 673 920 € - APE 157A - α FR 30 233 002